

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D053
Aménagement cour école maternelle

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le transfert de l'école maternelle du SIVOS de la Vallée-de-la-Dême, regroupant les communes de Marçon et de Beaumont-sur-Dême, à Marçon, 1 route du Port Gautier, à la rentrée de septembre 2024 ;

Vu la réintégration des classes de maternelles, dans l'ancien bâtiment de l'école maternelle ;

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager la cour de l'école maternelle,

DECIDE

Article n° 1 : La société EDEN COM, dont le siège social est situé Mazieres en mauges - Z.I de l'Appentière, 500 rue de Champ blanc - est retenue pour la réalisation d'un circuit de petites voitures et la fourniture de panneau ludiques de labyrinthe bille et voiture de courses.

Article n° 2 : Le montant de ces aménagements s'élève à 6 394.25€ ht taxes, soit 7 673.10€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 16/07/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

